DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 6 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2018 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

Évolution des économies d'énergie et des coûts du PGEÉ de Gazifère

1. Référence : Pièce B-0187, p. 3.

Préambule :

Évolution des économies d'énergie 2006-2016

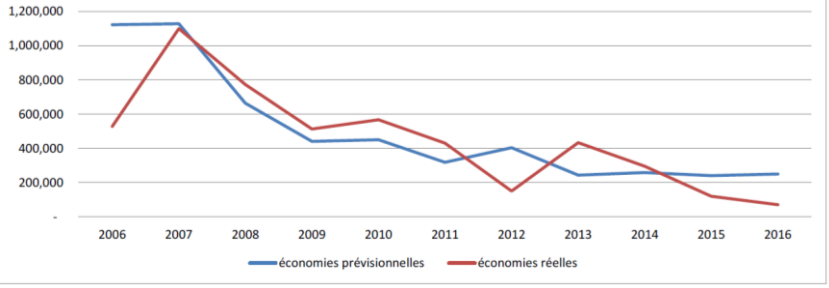

Demande :

1.1 Veuillez présenter dans un tableau les données permettant de produire le graphique de la référence entre les années 2010 à 2016. Veuillez ajouter à ce tableau, le budget prévu, le budget autorisé par la Régie et le coût réel des différents PGEÉ par année. Veuillez calculer le rapport budget prévu/économies d'énergie prévisionnelles, le rapport budget autorisé/économies d'énergie prévisionnelles ainsi que le rapport coût réel/économies réelles.

Programmes du PGEÉ 2018

2. Références : (i) Pièce B-0187, p. 4 ;
(ii) Pièce B-0172, p. 68 ;
(iii) Pièce B-0172, p. 71.

Préambule :

(i) Gazifère offre cinq nouveaux programmes comportant un total de 9 nouvelles mesures.

(ii) Projections des programmes du PGEÉ 2018. Cette référence fait état d'un total de huit nouveaux programmes, soit deux dans le marché résidentiel et six dans le marché commercial.

(iii) Résultats des tests économiques du PGEÉ 2018. Cette référence fait état d'un total de huit nouveaux cas types.

Demandes :

2.1 Veuillez énumérer le titre des cinq nouveaux programmes ainsi que le titre des neuf nouvelles mesures de la référence (i).

2.2 Veuillez définir ce qui constitue pour le distributeur, un programme, une mesure et un cas type (référence (i) à (iii)).

2.3 Veuillez apporter des corrections, le cas échéant, aux tableaux 5 à 9 de la pièce des références (ii) et (iii).

Programmes Étude de faisabilité et Appui aux initiatives

3. Références : (i) Pièce B-0187, p. 7 à 8 ;
(ii) Pièce B-0192, p. 17;
(iii) Dossier R-3987-2016, pièce A-0095, p. 100 et 103 ;
(iv) Pièce B-0172, p. 36.

Préambule :

(i) « […] *L'analyse du coût unitaire pour le distributeur présentée ici est le ratio des aides financières versées aux participants sur la valeur actuelle nette des volumes économisés sur la durée de vie des mesures, après avoir tenu compte des taux de distorsion.*

[…] *Ces données sont basées sur une aide financière de 0,50$/m³.*

Volet	Coût Unitaire ($/m³)	Coût évité ($/m³)	Ratio
Aide à l'implantation	0,060	0,2792	0,214
Optimisation énergétique	0,043	0,2792	0,156

La proposition de Gazifère d'accroître les aides financières pour le programme Appui aux Initiatives vise tout d'abord à accroître la participation au programme, et également à diminuer ou éliminer l'impact négatif pour les participants des modifications proposées quant au calcul des surcoûts comparativement à une base de référence.

La décision de la Régie […] [dans laquelle elle accorde une aide financière unitaire de 0,3 $/m³ économisé à Gaz Métro] *s'inscrit principalement dans l'analyse de l'évolution des programmes de Gaz Métro, notamment en ce qui a trait à la progression des aides financières et de la satisfaction de la clientèle mesurée lors des évaluations de programmes en 2008 et 2016*.

[…] *Le rehaussement marqué des aides financières permettrait d'atteindre cet objectif* [augmenter la participation au programme] *à un coût faible pour le distributeur comparativement à ses coûts évités.* » [nous soulignons]

(ii) « […] *Pour appuyer sa proposition de hausser l'aide financière du programme Appui aux Initiatives à 0,50$/m^3, Gazifère s'est appuyée sur les résultats de l'évaluation de programme PE208 de Gaz Métro. Malgré la décision de la Régie de limiter cette hausse à 0,30$/m^3 dans le cadre du dossier susmentionné de Gaz Métro, les éléments constatés, à savoir le niveau faible des aides financières de Gazifère par rapport à d'autres distributeurs pour des programmes équivalents ainsi que l'impact positif sur la participation, demeurent valables. Afin de soutenir la demande pour ce programme ainsi que pour pallier aux coûts additionnels requis pour la préparation des demandes d'aide financière, Gazifère maintient donc sa demande de rehausser l'aide financière à 0,50$/m^3.*

Notons qu'une aide financière de 0,50$/m^3 représente pour Gazifère des coûts unitaires de 0,0476 $/m^3 et 0,0702 $/m^3 respectivement pour les volets Optimisation Énergétique et Aide à l'implantation comparativement à des coûts évités de 0,2792 $/m^3. » [nous soulignons]

(iii) « *[339] Gaz Métro propose une hausse de l'aide financière unitaire plus importante pour le programme PE208 que celle proposée pour les programmes PE218 et PE219, considérant notamment le niveau de satisfaction des ingénieurs sondés lors de la dernière évaluation du programme PE208, qui était de 5,3 sur 10. Elle soumet que l'aide financière unitaire allant jusqu'à 0,50 $/m3 permet d'effectuer un rattrapage historique et d'améliorer la calibration, tout en étant simple d'application1.*

[340] Gaz Métro mentionne qu'au cours de la période 2012-2015, l'aide financière du programme PE208 a été limitée dans 67 % des cas par le critère d'aide financière unitaire, dans 30 % des cas par le critère d'aide maximale établi à 25 000 $, et dans 3 % des cas par les critères 50 % des coûts d'investissement ou PRI minimale.

[…]

[354] […] *la Régie constate que la valeur de l'aide unitaire maximale* […] *de 0,30 $/m^3 économisé* [demandée pour les programmes PE208, PE218 et PE219] *se compare à l'aide financière maximale offerte par d'autres distributeurs canadiens.*

(iv) « […] *Gazifère propose de modifier les dépenses admissibles au programme pour les limiter aux surcoûts comparativement à une base de référence représentant les pratiques actuelles de l'industrie.* »

Demandes :

3.1 Veuillez préciser si les coûts unitaires des mesures des deux volets du programme *Appui aux initiatives* sont ceux de la référence (i) (0,060 $/m^3 et 0,043 $/m^3 respectivement pour les volets Aide à l'implantation et Optimisation Énergétique) ou ceux de la référence (ii) (0,0702 $/m^3 et 0,0476 $/m^3 respectivement Aide à l'implantation et Optimisation Énergétique).

3.2 Compte tenu que l'évaluateur des programmes d'encouragement à l'implantation de Gaz Métro (PE208, PE218 et PE219), n'établissait pas, dans son rapport d'évaluation, le montant d'aide financière unitaire que Gaz Métro a demandé dans le cadre du dossier tarifaire R-3970-2016, soit 0,50 $/m^3 économisé (référence (ii)) et en tenant compte des constats de la référence (iii), veuillez présenter la méthodologie de calibration suivie par Gazifère afin d'établir une aide financière unitaire de 0,50 $/m^3 économisé pour les deux volets du programme *Appui aux initiatives*. Veuillez considérer, dans votre réponse, le fait que l'aide financière proposée par Gazifère soit 67 % supérieure à l'aide financière unitaire maximale accordée à Gaz Métro pour ses programmes.

3.3 Veuillez déposer une réévaluation des prévisions monétaires, d'économie d'énergie et de rentabilité, pour les deux volets du programme *Appui aux initiatives*, en considérant une aide financière unitaire de 0,30 $/m^3 économisé.

3.4 Veuillez confirmer que la PRI (période de retour sur l'investissement) des projets sera calculée à partir des surcoûts et non des coûts des mesures comme c'est le cas présentement. Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer (référence (iv)).

Programme Aérothermes à condensation

4. Références :
(i) Pièce B-0172, p. 43 ;
(ii) Suivi administratif 2017 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, évaluation du programme *PE225 – Aérotherme à condensation*, p. 24;
(iii) Pièce B-0172, p. 67 à 71.

Préambule :

(i) «[…] *Paramètres du cas-type* [du programme Aérothermes à condensation de Gazifère]

Économies unitaires			Distorsion (%)	Coût incrémental ($)	Contribution participant ($)	Aide financière ($)	Autres frais ($)	Durée de vie (an)
m^3 gaz naturel	kWh électricité	L eau						
1 069	n/a	n/a	0	2 575	875	1 700	100	20
Réf. 1			**Réf. 1**	**Réf. 1**	**Réf. 2**	**Réf. 1**	**Réf. 3**	**Réf. 1**

[…]

RÉFÉRENCES
1- Gaz Métro, Évaluation du programme PE225 – Aérotherme à condensation, 14 décembre 2016, page 19. »

(ii) Tableau 9 : Comparaison des paramètres révisés au cours de l'évaluation à ceux du plus récent suivi interne de Gaz Métro pour le programme PE225 – *Aérotherme à condensation*.

Paramètres évalués	Suivi interne 2016-2017	Résultats de l'évaluation
Efficacité de référence (%)	80	80
Efficacité des aérothermes installés (%)	90	92
Heures de fonctionnement (h/an)	1 200	1 218
Gain unitaire (m^3/appareil)	650	1 068
Taux d'opportunisme (%)	0	22
Taux d'entraînement (%)	0	4
Bénévolat (m^3)	4 673	4 673
Durée de vie (année)	20	18
Coût incrémental ($)	2 575	3 000
TCTR ($)	**958**	**64 258**
TCTR (ratio)	**1,00**	**1,26**

(iii) Section 4, Résultats du PGEÉ 2018 de Gazière, Tableaux 5 à 9.

Demande :

4.1 À l'image des économies unitaires et de l'aide financière, veuillez confirmer que le taux de distorsion, le coût incrémental ainsi que la durée de vie présentés à la référence (i), proviennent de la plus récente évaluation du programme PE225 de Gaz Métro à la référence (ii). Si c'est le cas, veuillez corriger et redéposer les pièces à la référence (iii) afin de tenir compte du taux d'opportunisme de 22 %, du coût incrémental de 3 000 $ ainsi que la durée de vie de 18 ans, révisés par l'évaluateur de Gaz Métro à la référence (ii).

Programme Chauffe-eau sans réservoir à condensation

5. Références :
(i) Pièce B-0172, p. 29 ;
(ii) Pièce B-0172, p. 30 à 31 ;
(iii) Pièce B-0172, p. 45 ;
(iv) Suivi administratif 2017 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, évaluation du programme *PE113* – *Chauffe-eau sans réservoir*, p. 36;
(v) Suivi administratif 2017 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, évaluation du programme *PE123* – *Combo sans réservoir à condensation*, p. 21;
(vi) Suivi administratif 2017 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, évaluation du programme *PE113* – *Chauffe-eau sans réservoir*, p. 31;
(vii) Suivi administratif 2017 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, évaluation du programme *PE113* – *Chauffe-eau sans réservoir*, p. 7.

Préambule :

(i)

Mesure	Chauffe-eau sans réservoir à condensation
Base de référence	Chauffe-eau standard (sans condensation)
Marché cible	Résidentiel
Cas-type mis à jour	Nouveau programme
Coût évité	0,2171 $/m^3

PARAMÈTRES DU CAS-TYPE

Économies unitaires			Distorsion (%)	Coût incrémental ($)	Contribution participant ($)	Aide financière ($)	Autres frais ($)	Durée de vie (an)
m^3 gaz naturel	kWh électricité	L eau						
215	n/a	n/a	5	1 229	479	750	0	20
Réf. 1			**Réf. 2**	**Réf. 3**	**Réf. 4**	**Réf. 5**		**Réf. 3**

(ii) « *Références :*
1. *Évaluation du Projet-pilote de chauffe-eau instantané (PE113) du Plan global en efficacité énergétique de Gaz Métro (2011) »*
2. *Gaz Métro, Plan Global en Efficacité Énergétique, Horizon 2016-2018 (PE 113 - Chauffe-eau sans réservoir ENERGY STAR). Pièce B-0556, R-3879-2014, page 43.*
3. *Coût incrémental estimé à partir du PGEÉ 2016-2018 de Gaz Métro (PE113) (pièce B-0556, R-3879-2014, page 43). Gaz Métro évalue le coût incrémental d'un chauffe-eau résidentiel efficace (FE>82%) à 525$. Comme le programme de Gaz Métro ne cible pas spécifiquement les chauffe-eaux à condensation (FE>90%), le coût incrémental estimé par Gaz Métro est ajusté à la hausse d'un montant de 500$ pour tenir compte du coût*

plus élevé pour un équipement à condensation. […]. *Le coût incrémental de 1025$ (525$ + 500$) est ensuite ajusté pour l'inflation (2% par année), donnant une valeur actuelle de 1229$.* […] » [nous soulignons]

(iii) Pour le programme *Aérotherme à condensation*, Gazifère utilise des données de référence provenant de la dernière évaluation du programme équivalent chez Gaz Métro, soit l'évaluation réalisée en 2016.

(iv) La plus récente évaluation du programme *PE113 -Chauffe-eau sans réservoir à condensation* (appareil en mode solo) du PGEÉ de Gaz Métro révise le taux d'opportunisme à 67 %.

(v) La plus récente évaluation du programme *PE123 - Chauffe-eau sans réservoir à condensation en mode combo* du PGEÉ de Gaz Métro indique un taux de pénétration du marché de ces appareils de 73 %.

(vi) La plus récente évaluation du programme *PE113 - Chauffe-eau sans réservoir à condensation* (appareil en mode solo) du PGEÉ de Gaz Métro révise le surcoût moyen des chauffe-eau sans réservoir à condensation à 660 $.

(vii) « *Pour les quatre années évaluées* [dans le cadre du programme PE113], *Gaz Métro subventionnait tous les CESR avec un FÉ d'au moins 82 %. En octobre 2015, le FÉ minimum pour les CESR homologués Energy Star est passé de 82 % à 90 % ou plus. Gaz Métro a donc révisé ses critères d'admissibilité et subventionne depuis octobre 2015 uniquement les CESRC dans le programme (FÉ de 90 % ou plus).* » [nous soulignons]

Demandes :

5.1 Compte tenu que la dernière évaluation des programmes de chauffe-eau destinés au marché résidentiel de Gaz Métro (programme PE113 et PE123 (en mode solo et mode combo) a été réalisée en 2016 (références (iv), (v)), veuillez expliquer le choix de certaines données de référence (taux d'opportunisme, coût incrémental et calcul des économies unitaires) provenant de l'évaluation datant de 2011 (références (i) et (ii)). Veuillez tenir compte, dans votre réponse, du fait que des données de la dernière évaluation du programme *PE225 - Aérotherme à condensation* de Gaz Métro, réalisée en 2016, ont été utilisées comme référence pour les cas types du programme équivalent chez Gazifère (référence (iii)).

5.2 Le cas échéant, selon la réponse fournie à la question précédente, veuillez ajuster le cas type du programme proposé par Gazifère (référence (i)). Veuillez également réviser les prévisions monétaires, d'économies d'énergie et de rentabilité du PGEÉ 2018 de Gazifère, le cas échéant. Si aucun ajustement n'est requis, veuillez justifier.

5.3 Considérant que depuis octobre 2015, Gaz Métro ne subventionne que des chauffe-eau sans réservoir à condensation dans le cadre de son programme PE113 (référence (vii)), veuillez expliquer la différence entre le surcoût estimé pour cet appareil par l'évaluateur du

programme de Gaz Métro (660 $) (référence (vi)) et le surcoût estimé dans le cas type du programme proposé par Gazifère (1 229 $) (références (i) et (ii)).

5.4 Veuillez confirmer que la base de référence utilisé par Gazifère est un chauffe-eau à accumulation avec un FÉ de 58 %. Sinon, veuillez expliquer.

Incitatifs financiers aux installateurs

6. Références : (i) Pièce B-0192, p. 8 ;
(ii) pièce B-0172, p. 77.

Préambule :

(i) « *Le montant* [des incitatifs aux installateurs] *est calculé en fonction des niveaux de participation prévus ainsi que des incitatifs unitaires pour chacune des mesures visées.* »

(ii) Tableau 13 - Plan d'évaluation.

Demande :

6.1 Veuillez expliquer comment Gazifère compte suivre et mesurer l'impact des incitatifs prévus sur la participation aux programmes du PGEÉ (référence (i)). Veuillez mettre à jour le Plan d'évaluation le cas échéant (référence (ii)).

Programme Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière

7. Références : (i) Pièce B-0172, p. 14 ;
(ii) dossier R-3970-2016, pièce B-0209, p. 12.

Préambule :

(i) « *Avec cette nouvelle mesure* [Régulateur extérieur de chaudière], *Gazifère cible une partie de sa clientèle qui utilise des chaudières plus anciennes pour alimenter un système de chauffage à eau chaude, notamment pour le chauffage des immeubles.* »

(ii) « *Enfin, Gaz Métro a apporté une modification au formulaire obligatoire de déclaration des travaux pour les installations au gaz naturel afin d'y ajouter une section spécifique visant à confirmer l'installation d'une sonde de température extérieure et la mise en service du contrôle de température (intérieure/extérieure) lorsqu'il s'agit d'installations de chaudières destinées au chauffage de l'espace. Cette modification vise ainsi l'ensemble des chaudières à gaz naturel destinées au chauffage de l'espace, ce qui inclut les participants aux programmes PE111 Chaudière efficace du marché résidentiel, PE202 Chaudière à efficacité intermédiaire et PE210 Chaudière à condensation du marché CII.* »

Demande :

7.1 Veuillez expliquer si, dans le cadre de ses programmes associés aux nouvelles chaudières pour le chauffage de l'espace, Gazifère prévoit une démarche comparable à celle de la référence (ii).

Programme Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation

8. Référence : Pièce B-0172, p. 62.

Préambule :

Mesure : Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré avec une efficacité supérieure ou égale à 90 %.

Demande :

8.1 Veuillez préciser si les générateurs d'air tempéré à condensation mentionnés en référence correspondent aux aérothermes à condensation subventionnés dans le cadre du programme *Aérothermes à condensation* du PGEÉ de Gazifère.

Programme Équipements de cuisine commerciale

9. Références : (i) Pièce B-0172, p. 30 ;
(ii) Pièce B-0172, p. 58 ;
(iii) Pièce B-0192, p. 14.

Préambule :

(i) Dans le cadre du programme *Équipements de cuisine commerciale*, **v**olet *Lave-vaisselle*, pour le type de lave vaisselle BT-C1, le surcoût est 0 $, la contribution du participant est -100 $ et l'aide financière est 100 $.

(ii) Dans le cadre du programme *Équipemenst de cuisine commerciale*, volet *Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit*, le surcoût est 220 $, la contribution du participant est 0 $ et l'aide financière est 220 $.

(iii) « *Un programme d'installation directe* [Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit] *est basé sur une approche clé-en-main pour le participant. Ceci inclut notamment la sélection d'un entrepreneur qualifié de la part de l'administrateur de programme pour l'installation des mesures retenues, et offre habituellement une aide financière significative, voire couvrant la totalité du coût de la mesure*. » [nous soulignons]

Demande :

9.1 Veuillez préciser si l'aide financière offerte par Gazifère dans le cadre du programme *Équipement de cuisine commerciale*, volet *Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit* vise à couvrir 100 % du surcoût ou 100 % du coût de la mesure (références (ii) et (iii)). Le cas échéant, veuillez préciser les mesures du PGEÉ 2018 qui seront subventionnés à plus de 100 % de leur surcoût (référence (i)).

Suivi et évaluation des programmes

10. Référence : Pièce B-0172, p. 77.

Préambule :

Tableau 13 - Plan d'évaluation.

Demandes :

10.1 Veuillez préciser dans le Plan d'évaluation de la référence, le moment auquel les effets de distorsion des programmes seront révisés.

10.2 Veuillez élaborer sur la pertinence et la possibilité de sonder annuellement les participants afin de déterminer les effets de distorsion, dans le cadre des exercices annuels de collecte de données prévus.

10.3 Veuillez préciser si le taux de pénétration de marché des programmes fera partie des informations collectées dans le cadre des évaluations de processus. Si ce n'est pas le cas, veuillez commenter sur la pertinence et l'opportunité de le faire.

10.4 Veuillez expliquer si, pour les programmes *Appui aux initiatives* et *Chauffe-eau sans réservoir à condensation* des collectes des données sont prévues après 2018 et 2019.